AR Prefecture
017-211701859-20260928-2026_09_64-DE
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

COMMUNE DU GUA

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mme BERUSSEAU, Maire.

Convocation : 21/09/26

Affichage : 21/09/26

Nombre de membres

- En exercice : 19
- Procurations : 2
- Votants : 18

Etaient présents : Evelyne BERUSSEAU ; Marie-Claire PINASSEAU ; Frédéric SUDRE ; Valérie FERCHAUD ; Dominique LEFRANC ; Evelyne MORANDEAU ; Philippe RETOUT ; Anika ANGIB AUD ; David MAILLET ; Alix SICARD ; Maëlle RIQUELME ; Gaël GIMGEMBRE ; Guillaume MAILLARD ; Luc MOUSSET ; Stéphane DELAGE ; Bruna ADELMAND.

Excusés : Michaël LE CLECH a donné pouvoir à Mme PINASSEAU.

Hervé PELLETANCHE a donné pouvoir à M. DELAGE.

Absente : Camille FABIER.

Secrétaire de séance : Marie-Claire PINASSEAU.

2026_09_64 Dénomination des voies : Dercie, Souhe, Saint Martin & zone Omégua

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours, le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places ;

Vu la demande de M. Rossignol seul riverain du chemin communal 606U ;

Vu la proposition de la communauté de communes pour les voies privées de la zone Omégua, ;

Vu l'avis de la commission urbanisme du 25 juin 2026 ;

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les noms attribués aux voies répertoriées ci-dessous et en annexe de la présente délibération ;

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

AR Prefecture
017-211701859-20260928-2026_09_64-DE
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026

Dénomination	Origine	Fin	Référence
Chemin du magnolia	Rue Saint Légier	Impasse	606U
Rue Odette Gorion	Rue Olga Bancic	Impasse	-
Rue Jeannine Guillaud	Rue Olga Bancic	Impasse	-
Rue Etiennette Gallon	Rue Odette Gorion	Rue Jeannine Guillaud	-
Impasse du Tilleul	Rue des Sauniers	Impasse	-
Rue de la Souillarde	Rue des marais neufs	Rue des Sarcelles	421U
Impasse des Colibris	Rue des marais neufs	Impasse	-

La secrétaire de séance,

La Maire,

Evelyne BERUSSEAU

MAIRIE DE LE GUA 17600

Certifié exécutoire compte-tenu sa transmission par voie électronique le 01/10/26
et de sa publication le 30/09/26

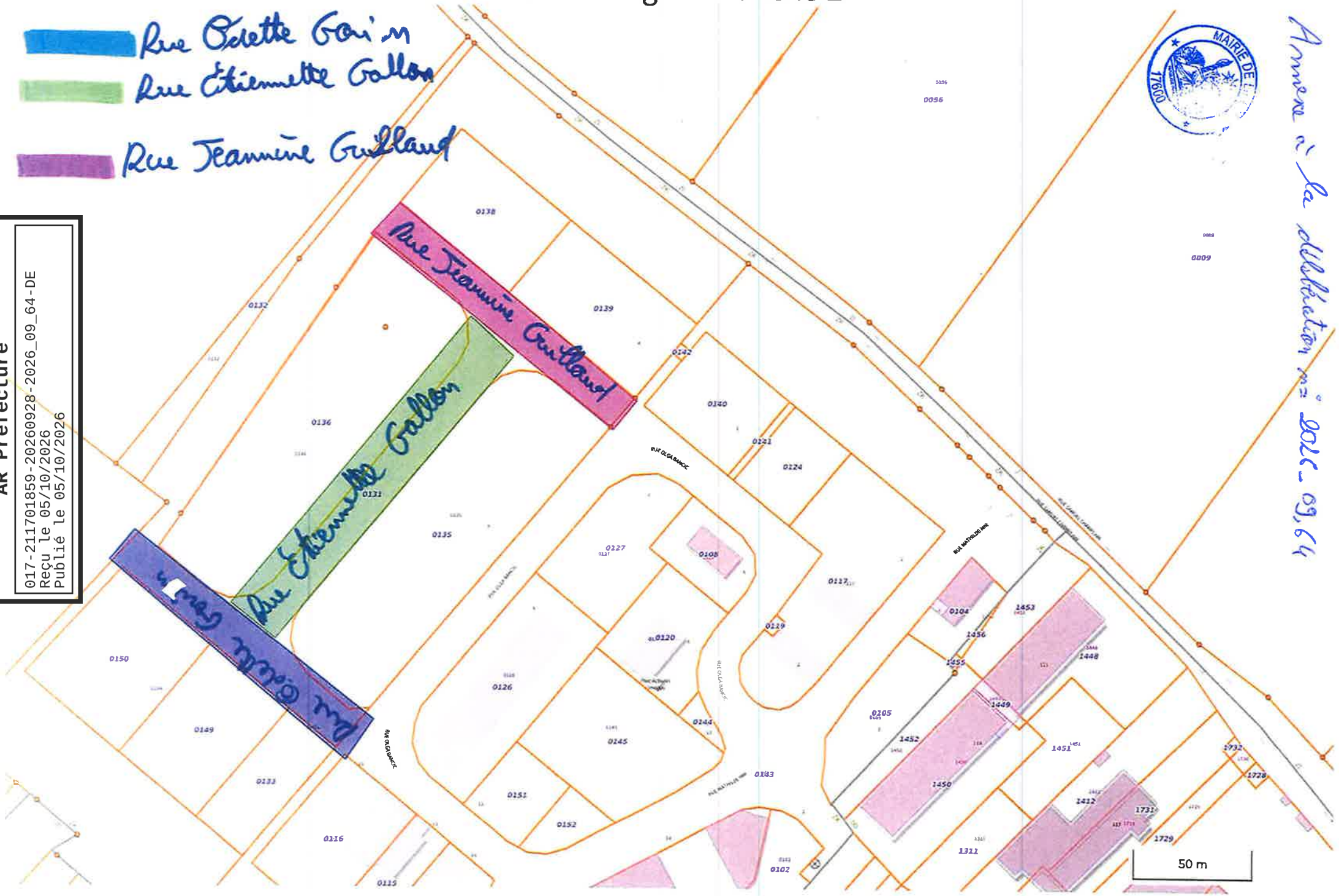
Zone Omégua - tranche 2

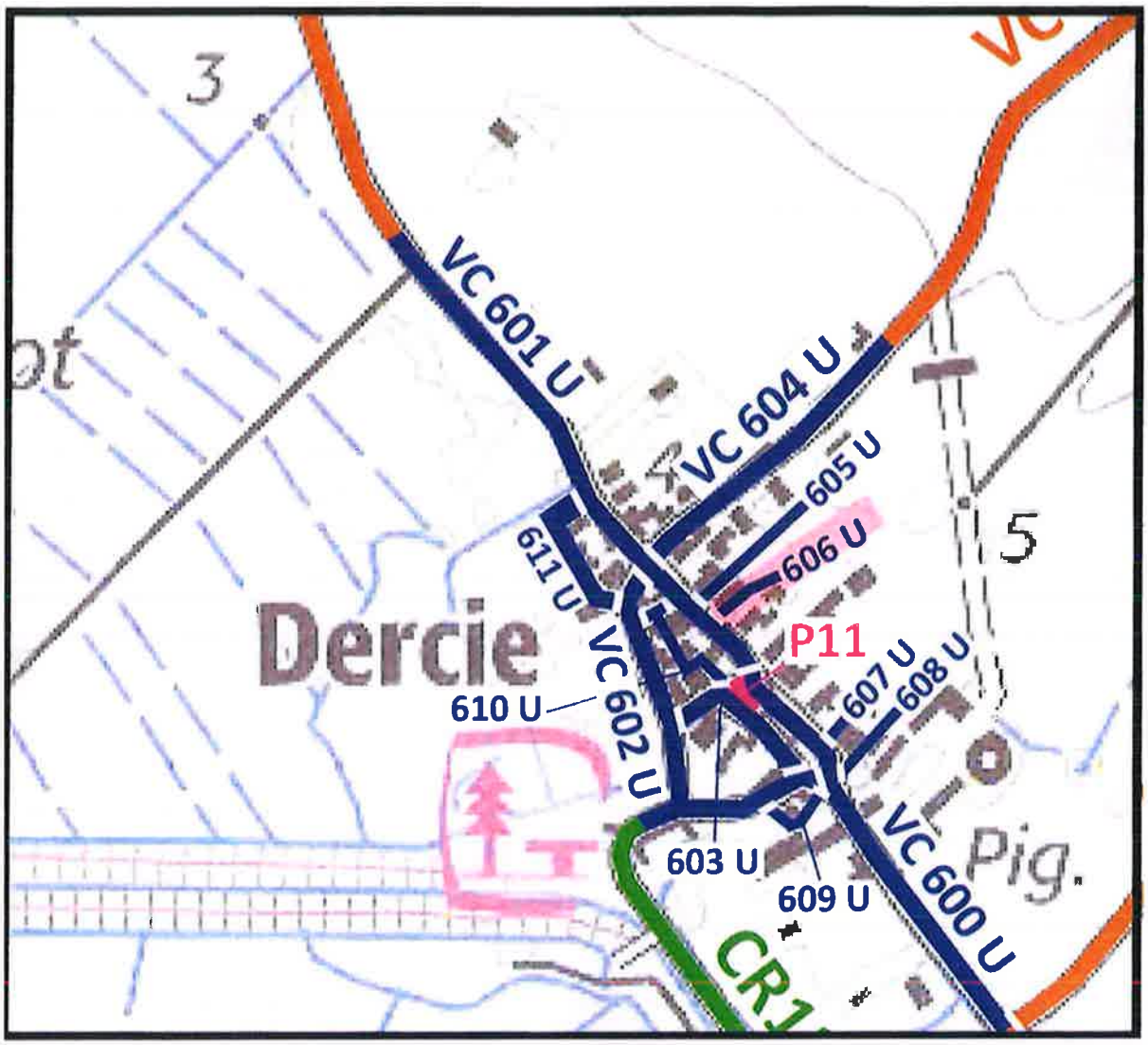
Rue Odette Goarin
Rue Etiennette Gallon
Rue Jeannine Guillard

AR Prefecture
017-211701859-20260928-2026_09_64-DE
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026

MAIRIE DE
17600

Annexe à la délibération n° 2026_09_64





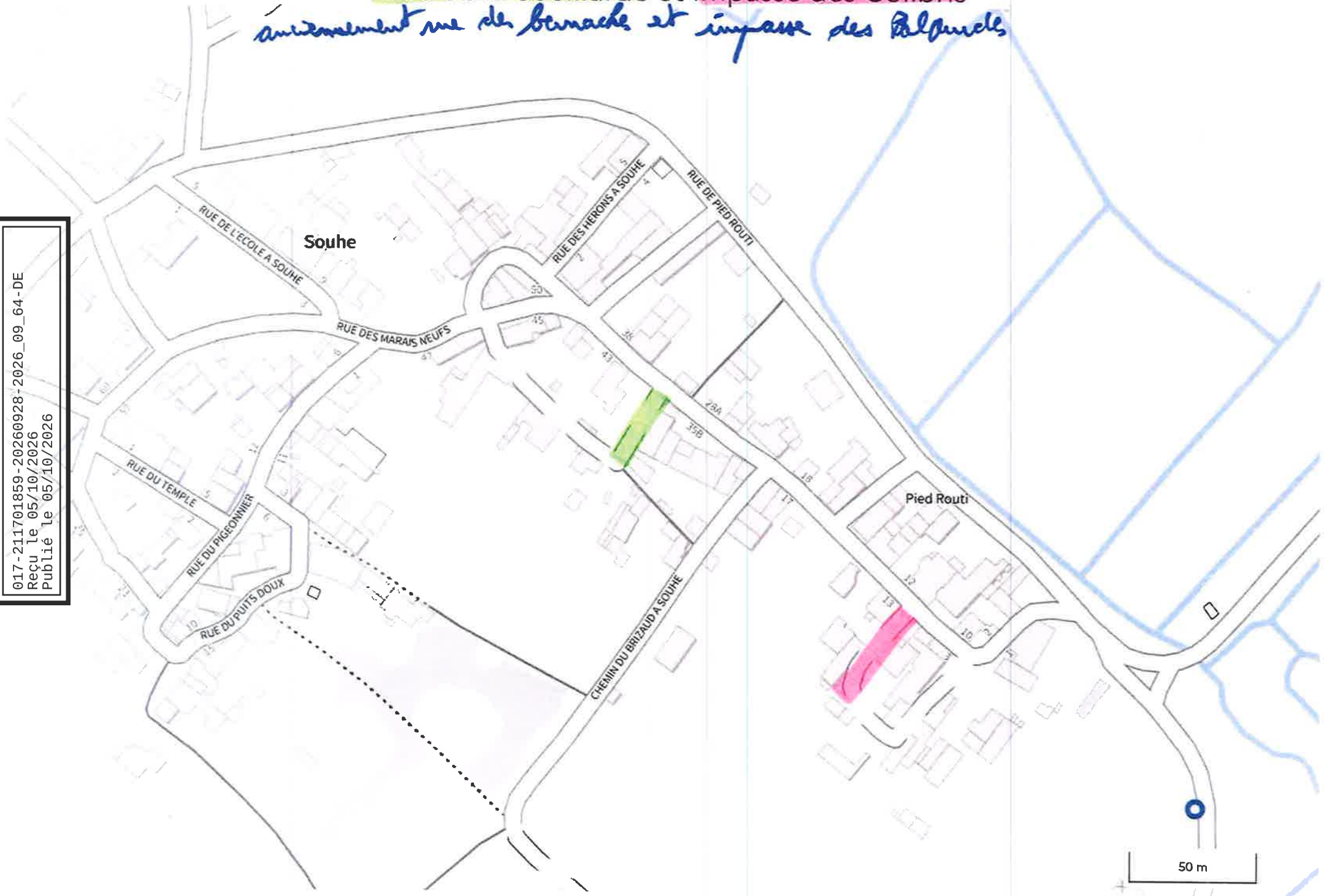
Chemin du magnolia

AR Prefecture
017-211701859-20260928-2026_09_64-DE
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026

AR Prefecture
017-211701859-20260928-2026_09_64-DE
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026

Rue de la Souillarde et impasse des Colibris

antérieurement rue des Bernaches et impasse des Bécasseaux



AR Prefecture
017-211701859-20260928-2026_09_64-DE
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026

Borne de limite de propriété
Zone de communication
Numéro de voirie
Section cadastrale
Bâtiments
Dur
Leger
Parcelle
Commune

Impasse du Tilleul

